

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DICOM 15 - Convention de concession de droits d'auteur « œuvre éphémère ».**

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de la convention de concession de droits avec David TEBOUL ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de concession de droits avec David TEBOUL.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de concession de droits avec David TEBOUL, jointe en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention de concession de droits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**